

Invalidité de courte durée

Dossier du participant

Comment utiliser ce dossier :

À EXAMINER	• Les liens ci-dessous vous permettront d'accéder au Guide de présentation des demandes de règlement – Invalidité de courte durée, à la Déclaration du participant et à la Déclaration du médecin traitant compris dans le dossier. • Le lien «Retour à la page de directives» qui se trouve dans chaque document vous ramènera à la présente page. • Le Guide de présentation des demandes de règlement – Invalidité de courte durée a été mis au point pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser relativement au processus de demande de règlement • Lisez les autorisations qui figurent dans la Déclaration du participant et à la section 1 de la Déclaration du médecin traitant.
À REMPLIR	• Vous avez la possibilité d'enregistrer l'information que vous entrez dans les formulaires du présent dossier. • Remplissez la Déclaration du participant au complet. • Remplissez la section 1 (Renseignements sur le participant) de la Déclaration du médecin traitant.
À IMPRIMER	• Imprimez la Déclaration du participant dûment remplie et signez l'autorisation. • Imprimez la Déclaration du médecin traitant, dont la section 1 a été remplie, signez l'autorisation et demandez à votre médecin ou spécialiste de remplir le formulaire au complet.
À ENVOYER	• Choisissez l'une des options d'envoi indiquées à la dernière page de la Déclaration du participant pour acheminer les formulaires dûment remplis.

- ▶ Guide de présentation des demandes de règlement – Invalidité de courte durée
- ▶ Déclaration du participant – Demande de prestations d'invalidité de courte durée
- ▶ Déclaration du médecin traitant – Demande de prestations d'invalidité de courte durée



Invalidité de courte durée

Guide de présentation des demandes de règlement

L'assurance invalidité de courte durée (ICD) prévoit que des prestations vous seront versées si vous devenez invalide. Le présent guide est conçu pour vous aider dans le processus de demande de règlement et pour répondre aux questions initiales que vous pourriez vous poser relativement à la présentation d'une demande de règlement invalidité de courte durée. Chaque situation étant particulière, nous traitons les dossiers d'absence individuellement et nous vous aiderons par tous les moyens à notre disposition.



Lorsque nous recevons votre demande. Votre gestionnaire de dossiers passe en revue tous les renseignements reçus au sujet de votre demande de règlement ainsi que les dispositions du contrat. Dans le cadre de ce processus, il examine :

- les renseignements médicaux
- l'incidence de votre maladie ou blessure sur votre capacité de fonctionner et d'effectuer les activités de la vie quotidienne
- les exigences liées à votre profession
- la façon dont votre maladie ou blessure nuit à votre capacité d'exercer votre profession

Dans le cadre de son examen, votre gestionnaire de dossiers pourrait communiquer avec vous par téléphone pour discuter de votre demande de règlement, notamment pour vous poser des questions afin de mieux comprendre votre condition. Vous pourriez aussi profiter de l'occasion pour lui poser des questions au sujet de votre demande de règlement. Il pourrait également devoir communiquer avec votre médecin et votre employeur pour leur poser d'autres questions ou obtenir des renseignements manquants.



Nous vous tiendrons au courant. Le processus d'évaluation des demandes de règlement prend habituellement 5 jours ouvrables, suivant la réception de tous les renseignements requis. Si votre demande est approuvée en vertu du régime ICD de votre employeur, votre gestionnaire de dossiers vous en informera, vous et votre employeur, par écrit. Si votre demande n'est pas approuvée, votre gestionnaire de dossiers vous fera part par écrit de notre refus et des raisons de cette décision.

Il arrive parfois que nous ne disposions pas de renseignements suffisants pour prendre une décision éclairée.



Vos renseignements sont confidentiels. Nous traitons les renseignements que vous nous fournissez comme de l'information confidentielle. Nous recueillons, utilisons et communiquons les renseignements vous concernant uniquement aux fins indiquées dans l'autorisation de la Déclaration du participant que vous avez signée, ou de la manière prescrite par les lois pertinentes.



Déclaration de votre absence

Pour demander des prestations ICD, vous et votre employeur devrez nous faire parvenir un dossier de règlement ICD dûment rempli. Ce dossier renferme trois formulaires :

- la Déclaration du promoteur du régime, que votre employeur doit remplir et nous envoyer par télécopieur séparément;
- la Déclaration du participant, que vous devez remplir et retourner à nos bureaux;
- la Déclaration du médecin traitant, que vous devez remettre à votre médecin en lui demandant de la remplir.

REMARQUE : Il est possible que votre médecin exige des frais pour remplir ce formulaire. Le cas échéant, ces frais seront à votre charge.

Remplissez la Déclaration du participant

Cette déclaration nous fournit des renseignements sur votre maladie ou blessure, sur son origine, sur vos antécédents médicaux et sur les revenus et les prestations que vous prévoyez toucher au cours de votre absence.

- Répondez bien à toutes les questions afin d'éviter tout retard dans l'évaluation de votre absence.
- Vérifiez que les dates fournies (date depuis laquelle vous êtes incapable de travailler, date de l'accident, etc.) sont exactes, car elles sont déterminantes pour notre évaluation.
- Fournissez les documents requis tel qu'il est indiqué à la section «Versement automatique de vos prestations d'invalidité» si vous désirez que vos prestations soient virées à votre compte bancaire. Dans le cas d'un compte chèques, nous demandons à recevoir un chèque personnalisé portant la mention «NUL».
- Lisez et signez la section Déclaration et autorisation, qui nous permet d'échanger des renseignements avec votre médecin et tout autre professionnel de la santé qui vous fournit des soins. En outre, veuillez signer la section 1 de la Déclaration du médecin traitant avant de remettre ce formulaire à votre médecin, qui doit le remplir.

Demandez à votre médecin de remplir la Déclaration du médecin traitant

Cette déclaration nous fournit des renseignements médicaux précis sur votre maladie ou blessure et sur le déroulement prévu de votre rétablissement.

- La déclaration de votre médecin doit indiquer tous les renseignements demandés relativement à votre maladie ou blessure. Le formulaire peut être rempli, par exemple, par votre médecin de famille, par un médecin pratiquant dans un centre de consultation sans rendez-vous, par un spécialiste ou par une infirmière praticienne – tout professionnel de la santé qui a la qualité de docteur en médecine et qui vous a traité pour votre maladie ou blessure.
- Si votre médecin vous fait passer des tests, il doit inscrire tous les résultats sur la déclaration ou les joindre à celle-ci.
- Si vous avez consulté un spécialiste pour la maladie ou la blessure dont vous souffrez, demandez à votre médecin de joindre à sa déclaration des copies de toutes les notes de consultation et notes cliniques.

REMARQUE : Vous ne devez pas modifier ni inscrire quoi que ce soit sur la Déclaration du médecin traitant. Toute modification qui y est apportée doit être paraphée par votre médecin.

Envoyez vos formulaires

- Faites un suivi auprès de votre médecin (si vous lui avez laissé le formulaire à remplir) et de votre employeur pour vous assurer qu'ils ont rempli et signé leur déclaration et qu'ils l'ont envoyée à nos bureaux.
- Nous recommandons que vous fassiez parvenir les formulaires de demande de règlement dûment remplis le plus tôt possible dès le début de votre absence, car la plupart des contrats limitent la période pendant laquelle vous pouvez présenter une demande de règlement.
- Choisissez l'une des options d'envoi indiquées à la dernière page de la Déclaration du participant pour acheminer les formulaires.

Vérifiez que votre Déclaration du participant et la Déclaration du médecin traitant indiquent clairement votre numéro de contrat collectif et votre numéro de participant avant que ces documents nous soient envoyés.

En cas de doute, veuillez communiquer avec le gestionnaire de votre régime. Il sera en mesure de vous renseigner.



Foire aux questions

Nous souhaitons que vous soyez à l'aise avec le processus relatif aux demandes de règlement Invalidité de courte durée. La présente Foire aux questions est conçue pour vous aider à mieux le comprendre, de la présentation d'une demande de règlement à votre rétablissement.

Que signifie «promoteur de régime»? «Promoteur de régime» désigne votre employeur ou le titulaire du contrat lié à votre régime.

Quels sont mes numéros de contrat et de participant? Le numéro de contrat renvoie au document qui présente le régime de prestations choisi par votre promoteur de régime/employeur à la Financière Sun Life. Le numéro de participant sert à vous identifier. Vous trouverez ces numéros sur le sommaire de la couverture ou de l'adhésion, ou dans la brochure explicative.

Pourquoi mon médecin doit-il remplir la Déclaration du médecin traitant? La Déclaration du médecin traitant a été conçue pour recueillir auprès de votre médecin des renseignements qui nous aideront à comprendre la nature de votre maladie ou blessure, et son incidence sur vos capacités fonctionnelles. Si votre médecin ne fournit qu'une partie des renseignements demandés ou seulement une brève note sur une feuille de son ordonnancier, il se pourrait que nous n'ayons pas toute l'information nécessaire pour évaluer votre demande de prestations. Cela pourrait retarder la prise de décision.

Comment calculez-vous mes prestations? Les prestations d'invalidité sont généralement basées sur un pourcentage déterminé du salaire hebdomadaire que vous touchiez au moment du début de votre invalidité. Le montant des prestations prévues par votre régime est indiqué dans la brochure explicative.

Si ma demande de règlement est acceptée, quand commencera le versement de mes prestations? Le versement des prestations d'invalidité commence le jour qui suit la fin du délai de carence. Le délai de carence prévu par votre régime est indiqué dans la brochure explicative. Si cette date est passée, les prestations vous seront versées rétroactivement à partir de cette date.

Comment et quand les versements sont-ils effectués une fois la demande de règlement acceptée? Le formulaire Déclaration du participant indique les renseignements que vous devez fournir si vous voulez que vos prestations soient versées directement dans votre compte bancaire, à la section Versement automatique de vos prestations d'invalidité. N'oubliez pas de lire cette section et de fournir les documents requis. Dans le cas d'un compte chèques, nous demandons à recevoir un chèque personnalisé portant la mention «NUL». REMARQUE : Il se peut que le versement des prestations soit retardé si le paiement est prévu un jour férié.

Pendant combien de temps vais-je recevoir des prestations d'invalidité? Dans le cas de l'ICD, vous continuerez de recevoir des prestations d'invalidité tant que vous satisferez à la définition d'invalidité totale. En général, vous êtes «totalement invalide» si vous êtes incapable d'accomplir les tâches de votre profession habituelle et des prestations sont versées jusqu'à la fin de la période maximale d'indemnisation. La définition d'invalidité totale et de période maximale d'indemnisation pour votre régime figure dans la brochure explicative. Vous devez aussi remplir d'autres exigences pour continuer de toucher des prestations d'invalidité. Vous devez notamment continuer d'explorer les possibilités qui s'offrent d'exercer un nouvel emploi, suivre les traitements appropriés ou tenter d'exercer des tâches modifiées. Veuillez consulter la brochure explicative pour avoir des renseignements propres à votre régime.

Quelles sont mes responsabilités pendant que je reçois des prestations d'invalidité? Pendant que vous recevez des prestations d'invalidité, nous vous parlerons de votre retour au travail, au moment opportun. Nous nous attendons à ce que vous participiez à ces entretiens et que vous repreniez l'exercice de votre profession habituelle dès que vous pouvez le faire en toute sécurité et sans danger pour votre santé. S'il apparaît que vous ne serez pas en mesure de reprendre l'exercice de votre profession habituelle, nous nous attendons à ce que vous examiniez toute offre raisonnable de retour au travail avec modification des tâches de la part de votre employeur.

Une fois la demande de règlement acceptée, à quelle fréquence exige-t-on la présentation de nouveaux renseignements médicaux? Une bonne connaissance des progrès que vous réalisez en vue de votre rétablissement est essentielle à la préparation d'un retour possible au travail. Des mises à jour périodiques des renseignements que nous possédons sur votre état de santé et vos capacités fonctionnelles nous aident à déterminer vos progrès. La fréquence à laquelle nous demanderons des rapports variera selon les circonstances particulières entourant votre demande de règlement, votre état de santé et votre programme de traitement. Nous effectuerons le suivi avec vous et avec votre ou vos médecins traitants par téléphone ou par la poste. Votre gestionnaire de dossiers collaborera avec votre médecin et avec les partenaires de la santé de la Financière Sun Life pour s'assurer que vous recevez le traitement approprié. Dans certains cas, nous vous demanderons de subir un examen par un médecin indépendant afin d'obtenir de plus amples renseignements. Nous fixerons le rendez-vous et vous en informerons à l'avance. (Nous transmettrons une copie des résultats à votre médecin traitant.)

Quels sont les cas où il n'est pas versé de prestations? Il est possible qu'aucune prestation ne soit payable :

- si vous n'êtes pas considéré comme étant totalement invalide;
- si vous ne recevez pas ou suivez le traitement approprié qui vous est recommandé par votre médecin traitant;
- si vous ne participez pas à un programme de réadaptation approuvé par la Financière Sun Life;
- pour toute période d'absence autorisée, de grève ou de mise à pied, à moins que la Financière Sun Life a expressément accepté la poursuite de la couverture ou qu'elle y soit obligée selon la loi;
- si vous vous trouvez hors du Canada pour quelque raison que ce soit, à moins que le gestionnaire de dossiers n'accepte d'avance par écrit de régler des prestations au cours de cette période;
- si vous exercez une activité rétribuée ou lucrative à moins que nous l'ayons approuvé;
- si vous purgez une peine de prison ou êtes incarcéré dans un établissement analogue.

Veillez consulter la brochure explicative pour avoir des renseignements propres à votre régime.

Qu'arrive-t-il si je touche un revenu d'une autre provenance? Quelle incidence aura ce revenu sur mes prestations? La garantie ICD de votre employeur peut prévoir que les autres revenus auxquels vous avez droit pour la même invalidité ou une invalidité ultérieure, comme les prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ)/Régime de pensions du Canada (RPC) et les prestations prévues par la loi sur les accidents du travail, doivent être déduits des prestations d'invalidité versées au titre du régime. Vos prestations ne seront pas réduites du revenu provenant d'un contrat individuel d'assurance-invalidité. Des prestations d'une autre source payables à effet rétroactif peuvent réduire vos prestations d'invalidité et donner lieu à un versement en trop. Si c'est le cas, vous devrez rembourser le montant versé en trop.

Qu'arrivera-t-il si je reprends le travail moyennant certaines restrictions? Votre gestionnaire de dossiers collaborera avec vous et votre employeur pour établir un plan de retour au travail qui tient compte de vos capacités et de vos restrictions. Votre plan de retour au travail pourrait comprendre, par exemple, un retour progressif au travail et/ou des tâches modifiées. Si votre retour au travail nécessite une expertise professionnelle particulière, nous pourrions faire appel à l'un de nos conseillers en gestion de la santé pour participer à la planification de votre retour au travail. Nous communiquerons avec votre médecin pour nous assurer qu'il est au courant du plan avant sa mise en œuvre. Une fois que vous avez repris le travail pour effectuer les tâches essentielles de votre poste, la Financière Sun Life ferme généralement le dossier.

Qu'arrivera-t-il si je suis incapable de reprendre le travail avant la fin de la période maximale d'indemnisation? S'il est prévu que la durée de votre absence dépasse la durée de la période maximale d'indemnisation prévue au titre de la garantie ICD de votre employeur et que vous êtes couvert par la garantie ILD que nous offrons, nous nous baserons sur les renseignements médicaux recueillis pendant la gestion de votre demande de règlement ICD pour décider de votre admissibilité aux prestations d'invalidité de longue durée. Votre gestionnaire de dossier vous renseignera sur ce point le moment venu.

Est-ce que je vais recevoir un feuillet fiscal? Un feuillet fiscal sera émis si les prestations invalidité que vous avez reçues représentent un revenu imposable. Chaque année, les feuillets pour l'année précédente sont envoyés par la poste avant la fin du mois de février. Si vous ne savez pas si les prestations invalidité que vous avez reçues représentent un revenu imposable, veuillez communiquer avec le gestionnaire de votre régime.

* Ce guide ne vise pas à remplacer ni à modifier la brochure explicative destinée aux employés. En cas de divergence entre la brochure explicative et les renseignements contenus dans le présent guide, c'est la brochure explicative qui prévaut.

À propos de la Financière Sun Life

La Financière Sun Life, qui compte parmi les chefs de file du domaine des garanties collectives, sert plus de cinq millions de personnes dans plus de 10 000 entreprises, associations, groupes d'affinités et groupes liés à l'assurance créances au Canada. Nos valeurs fondamentales, soit l'intégrité, l'excellence en matière de service, l'orientation client et l'accroissement de la valeur offerte, nous définissent et déterminent notre manière d'exercer nos activités.

Nos nombreux produits, services et outils technologiques nous permettent d'adapter nos programmes de garanties collectives afin de répondre à pratiquement tous les besoins des clients de façon concurrentielle et à un coût favorable.

Avec ses partenaires, la Financière Sun Life exerce ses activités dans d'importants marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine et aux Bermudes.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.
PDF8006-F 04-18 ml-cc

Financière
Sun Life



Déclaration du participant

Demande de prestations d'invalidité

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life, s'engage à respecter la confidentialité des renseignements qui vous concernent.

1 Renseignements sur le participant

Pour éviter tout retard dans l'évaluation de votre demande de prestations d'invalidité de courte durée (prestations ICD) et, s'il y a lieu, de votre demande de prestations d'invalidité de longue durée (prestations ILD), nous avons également besoin de la Déclaration du promoteur du régime et de la Déclaration du médecin traitant. **Les frais engagés pour l'obtention des renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont à votre charge.**

Si les prestations versées au titre du régime Invalidité de courte durée ou, s'il y a lieu, du régime Invalidité de longue durée sont imposables, le numéro d'assurance sociale doit être fourni en vue de l'établissement des feuillets fiscaux appropriés.

Prénom	Nom de famille	☐ Homme ☐ Femme	Date de naissance (jj-mm-aaaa)
Adresse (numéro et rue)			Appartement ou bureau
Ville			Province Code postal
Profession	Titre du poste	Numéro d'assurance sociale	
Numéro de téléphone (domicile)		Autre numéro de téléphone	
Quelle était votre province de résidence quand votre couverture au titre de ce régime a pris effet?		Langue de préférence pour la correspondance ☐ Français ☐ Anglais	

Si vous souhaitez que la Financière Sun Life vous envoie des courriels, veuillez fournir votre adresse électronique ci-dessous. En nous donnant votre adresse électronique, vous consentez à ce que la Financière Sun Life communique avec vous à cette adresse et vous reconnaissez que la sécurité des courriers électroniques ne peut être garantie.

Adresse électronique

2 Renseignements sur le promoteur du régime

Numéro de contrat	Numéro de participant	Nom de l'entreprise
Personne-ressource	Adresse électronique de la personne-ressource	Numéro de téléphone de la personne-ressource

3 Renseignements sur votre maladie ou blessure

Vous devez informer la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, si :

- votre état de santé s'améliore et que vous pouvez travailler
- vous recommencez à travailler à titre de salarié ou comme travailleur autonome.

1. Veuillez décrire la maladie ou la blessure dont vous souffrez actuellement et expliquer comment elle est survenue.

3 Renseignements sur votre maladie ou blessure (suite)

Date (jj-mm-aaaa)

2. Date d'apparition des premiers symptômes?

3. Avez-vous déjà souffert d'une maladie ou blessure identique ou similaire? ☐ Non ☐ Oui

Dans l'affirmative, veuillez préciser et indiquer les dates.

4. Votre état est-il lié à une grossesse? ☐ Non ☐ Oui

Date (jj-mm-aaaa)

Dans l'affirmative, précisez la date prévue de l'accouchement.
Veuillez décrire les complications, le cas échéant.

Date (jj-mm-aaaa)

5. Depuis quand cette maladie ou blessure vous empêche-t-elle de travailler?

6. Veuillez indiquer les tâches liées à votre emploi que vous êtes incapable d'effectuer.

7. Quel traitement suivez-vous actuellement (médicaments, physiothérapie, psychothérapie, etc.)?

8. Donnez le nom et l'adresse de tous les médecins que vous avez consultés et que vous prévoyez consulter dans un avenir rapproché relativement à cette maladie ou blessure.

Médecin	Adresse	Date de la visite (jj-mm-aaaa)

Veuillez joindre une copie des documents suivants, le cas échéant : comptes rendus de consultation (médecin ou spécialiste), analyses en laboratoire, résultats d'examens. Si vous avez passé un test génétique, ne joignez pas les résultats au présent formulaire, car ils sont inutiles dans l'évaluation de l'invalidité.

3 Renseignements sur votre maladie ou blessure (suite)

9. Quand prévoyez-vous être en mesure de reprendre votre emploi?

Date (jj-mm-aaaa)

- ☐ Temps plein
☐ Temps partiel

10. Avez-vous déjà tenté de retourner au travail? ☐ Non ☐ Oui Dans l'affirmative, veuillez répondre aux questions qui suivent.

Date (jj-mm-aaaa)

Date (jj-mm-aaaa)

Votre retour au travail a duré combien de temps? Du au

Avez-vous repris : ☐ votre emploi ☐ un nouvel emploi ou des tâches modifiées

Avez-vous travaillé : ☐ à temps plein ☐ à temps partiel

4 Invalidité attribuable à un accident

1. Votre invalidité est-elle attribuable à un accident?

- ☐ Non Dans la négative, passez à la section suivante «Autres sources de revenu».
☐ Oui Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date, l'heure et le lieu de l'accident.

Date (jj-mm-aaaa)	Heure	Lieu
-------------------	-------	------

2. L'accident est-il survenu pendant que vous exerciez vos fonctions pour l'employeur?

- ☐ Non ☐ Oui Veuillez décrire la façon dont la maladie ou la blessure s'est manifestée.

Votre maladie ou blessure résulte-t-elle d'un accident de véhicule motorisé? ☐ Non ☐ Oui

Dans l'affirmative, veuillez joindre une copie du rapport de l'accident à la présente déclaration.

Nom de l'expert en sinistres		
Assureur automobile	Numéro de contrat	Numéro de téléphone

3. Si votre invalidité est attribuable à un accident, avez-vous engagé des poursuites contre une personne physique ou morale?

- ☐ Non Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi vous ne l'avez pas fait.

- ☐ Oui Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom de l'avocat		Numéro de téléphone	
Adresse	Ville	Province	Code postal

Date (jj-mm-aaaa)

Date où la poursuite a été engagée?

Un règlement est-il intervenu? ☐ Non ☐ Oui

Dans l'affirmative, veuillez joindre à la présente une copie des dispositions du règlement.

5 Autres sources de revenu

Veuillez indiquer toute somme que vous recevez actuellement ou que vous prévoyez recevoir chaque semaine ou chaque mois des sources ci-après. Certaines de ces sommes seront peut-être prises en compte dans le calcul de vos prestations d'invalidité de courte durée.

Source	Compagnie d'assurance et Numéro de contrat	Avez-vous présenté une demande?		Touchez-vous déjà ce revenu ou vous sera- t-il versé plus tard?		Montant de la rente ☐ hebdomadaire ☐ mensuelle	Quand le versement des prestations prendra-t-il fin? (jj-mm-aaaa)
		Oui	Non	Déjà	Plus tard		
Toute autre assurance invalidité (CAT/CSPAAT/CNESST/prestations d'invalidité syndicales, assurance-créance, cartes de crédit, etc.)		☐	☐	☐	☐	\$	
Assurance automobile		☐	☐	☐	☐	\$	
Autre assurance groupe, association ou individuelle		☐	☐	☐	☐	\$	
Assurance-emploi		☐	☐	☐	☐	\$	
Régime québécois d'assurance parentale		☐	☐	☐	☐	\$	
RRQ/RPC		☐	☐	☐	☐	\$	
Rente d'invalidité, allocation de cessation d'emploi ou de départ à la retraite de l'employeur		☐	☐	☐	☐	\$	
Toute autre garantie invalidité prévue en cas d'accident, par une assurance groupe, par un régime d'association ou par l'État		☐	☐	☐	☐	\$	
Autre (préciser) ex. : au Québec, prestations aux victimes d'actes criminels		☐	☐	☐	☐	\$	

6 Versement automatique de vos prestations d'invalidité

Ce service est offert moyennant l'acceptation de votre demande de règlement.

Nous vous offrons la possibilité de faire porter directement vos prestations d'invalidité au crédit de votre compte auprès de toute banque, société de fiducie, caisse populaire ou coopérative de crédit au Canada. **Si vous voulez que vos prestations soient déposées dans un compte de chèques, veuillez nous faire parvenir un chèque spécimen personnalisé à votre nom portant la mention NUL.** Veuillez vérifier auprès du gestionnaire de votre régime si vous pouvez vous prévaloir de cette option.

Si vous n'avez pas de compte de chèques, vous devez nous fournir un formulaire de dépôt direct ou une déclaration de votre succursale bancaire confirmant votre identité. Ce document doit vous être remis par votre banque, société de fiducie, caisse populaire ou coopérative de crédit établie au Canada; il doit porter le tampon de l'établissement et la signature d'un représentant autorisé. Si votre banque met à votre disposition un formulaire électronique de dépôt direct sur lequel vos renseignements bancaires sont déjà inscrits, nous acceptons aussi ce genre de document. Tous ces documents doivent porter votre nom, les numéros d'établissement et de succursale, ainsi que votre numéro de compte bancaire pour que vos prestations puissent être virées directement à votre compte.

7 Déclaration et autorisation

Les demandes de règlement frauduleuses coûtent cher à tous les participants de programmes de garanties collectives. En qualité de gestionnaire du régime, nous pouvons vérifier si les renseignements fournis à l'appui de votre demande de règlement sont exacts.

Vous devez également remplir et signer la section sur l'autorisation du participant dans la Déclaration du médecin traitant.

J'atteste que les déclarations faites dans le présent formulaire sont exactes et complètes.

Je comprends que la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie («la Sun Life») peut enquêter sur ma demande de règlement. J'autorise la Sun Life et ses réassureurs à recueillir et à utiliser les renseignements nécessaires aux fins de la tarification, de la gestion administrative, de l'évaluation des demandes de règlement au titre du régime ICD et, s'il y a lieu du régime ILD, et à les communiquer à toute personne ou tout organisme qui possède des renseignements pertinents au sujet de ma demande de règlement, y compris les professionnels de la santé, les établissements médicaux, les agences d'enquête, les assureurs et, au besoin, le promoteur de mon régime. Je conviens que la Sun Life et le promoteur de mon régime peuvent échanger de l'information financière se rapportant à ma demande de règlement aux fins de la gestion des deux régimes. Je reconnais que les renseignements à mon sujet qui ont trait à ma demande de règlement pourraient être passés en revue si ces régimes venaient à faire l'objet d'une vérification.

J'autorise également la Sun Life et le promoteur du régime ainsi que leurs conseillers médicaux à recueillir, à utiliser et à se communiquer des renseignements à mon sujet qui ont trait à ma demande de règlement, à l'**exclusion** des précisions relatives au diagnostic, au traitement ou aux médicaments que je prends, aux fins indiquées ci-dessus ainsi qu'à des fins de planification et de gestion de mon programme de réadaptation et de retour au travail.

Dans le cas où il y a fraude présumée et/ou abus des garanties en ce qui touche ma demande de règlement, je reconnais et je conviens que la Sun Life peut recueillir et utiliser les renseignements à mon sujet qui ont trait à ma demande de règlement et les communiquer à tout organisme pertinent, y compris le promoteur du régime, les organismes de réglementation, les organismes gouvernementaux et les autres assureurs, aux fins de l'enquête et de la prévention de la fraude et/ou de l'abus des garanties.

S'il y a un trop-perçu, j'accepte que la totalité de la somme versée en trop soit recouvrée au moyen de toute somme pouvant m'être payable au titre de mon ou de mes régimes de garanties collectives, et que les renseignements me concernant soient, à cette fin, recueillis, utilisés et communiqués à toute autre personne ou tout autre organisme, y compris les agences d'évaluation du crédit et, au besoin, le promoteur du régime.

Je conviens que mon consentement est valide pendant la période d'indemnisation, mais que, aux fins de la vérification, elle est valide pendant la durée du régime ICD et, s'il y a lieu du régime ILD. Je conviens que toute photocopie ou copie transmise par voie électronique de la présente autorisation a la même valeur que l'original.

Toute référence à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ou au promoteur comprend leurs mandataires et leurs fournisseurs de services respectifs. Toute référence à des conseillers médicaux comprend les conseillers en santé au travail.

Nom de famille du participant (en caractères d'imprimerie)	Prénom	
Signature du participant X		Date (jj-mm-aaaa)

8 Comment soumettre vos formulaires complétés

Il existe plusieurs façons de nous acheminer les formulaires de demande de règlement dûment remplis ou tout autre document que vous aimeriez nous présenter en appui à votre demande. Vous pouvez conserver les documents originaux pour vos dossiers, sauf si vous utilisez la poste.



Si vous avez accès à l'appli mobile de la Financière Sun Life dans le cadre de votre régime, vous pouvez acheminer les formulaires dûment remplis à l'aide de la fonction «Envoyer des documents».



Vous pouvez aussi envoyer les formulaires de demande de règlement invalidité directement à la Financière Sun Life par courriel. Dans ce cas, envoyez les formulaires dûment remplis à l'adresse reglementinvalidite@sunlife.com. Veuillez noter qu'en dépit des moyens raisonnables que la Financière Sun Life prend pour protéger la confidentialité des courriels qu'elle envoie et qu'elle reçoit, leur sécurité ne peut être garantie.



Vous pouvez envoyer les formulaires dûment remplis par télécopieur au Bureau de gestion invalidité groupe de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie qui gère vos demandes de règlement, au numéro indiqué ci-dessous. Si vous ne pouvez nous transmettre l'information par télécopieur, veuillez l'envoyer par la poste à l'adresse appropriée. Si vous ne savez pas à quel bureau vous devez faire parvenir ces renseignements, veuillez vous adresser au gestionnaire de votre régime.

Halifax :

Téléc. : 1-866-639-7850

CP 11480 Succ CV

Montréal QC H3C 5P5

Kitchener - Waterloo :

Téléc. : 1-866-209-7215

CP 100 Succ C

Kitchener ON N2G 3W9

Montréal :

Téléc. : 1-866-639-7846

CP 11037 Succ CV

Montréal QC H3C 4W8

Edmonton :

Téléc. : 1-866-639-7820

CP 2733 Succ Main

Edmonton AB T5J 5C9

Toronto :

Téléc. : 1-866-639-7851

CP 950 Succ A

Toronto ON M5W 1G5

Vancouver :

Téléc. : 1-866-639-7829

CP 48810 Succ Bentall

Vancouver BC V7X 1A6

9 Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Financière Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le www.sunlife.ca/confidentialite.

Déclaration du médecin traitant

Demande de prestations d'invalidité

Objet de la Déclaration

La présente déclaration aidera la Sun Life du Canada (Sun Life), compagnie d'assurance-vie à prendre une décision au sujet de la demande de prestations d'invalidité de votre patient.

Les termes «demande de règlement» ou «demande de prestations» utilisés dans l'ensemble de la présente déclaration se rapportent à l'évaluation de l'absence du travail du participant au titre du régime Invalidité de courte durée (ICD) et, s'il y a lieu, à l'absence du travail du participant au titre du régime Invalidité de longue durée (ILD).

Adresse de retour

Faites parvenir la présente déclaration à votre patient ou envoyez-la directement par télécopieur en toute confidentialité au bureau de gestion invalidité groupe de la Sun Life concerné. Veuillez demander à votre patient de vous indiquer le bureau avec lequel il fait affaire. Vous n'avez pas besoin de poster les renseignements que vous envoyez par télécopieur. Veuillez conserver le formulaire original pour vos dossiers.

Edmonton :	Toronto :	Halifax :	Montréal :	Kitchener - Waterloo :	Vancouver :
Téléc. : 1-866-639-7820	Téléc. : 1-866-639-7851	Téléc. : 1-866-639-7850	Téléc. : 1-866-639-7846	Téléc. : 1-866-209-7215	Téléc. : 1-866-639-7829
CP 2733 Succ Main	CP 950 Succ A	CP 11480 Succ CV	CP 11037 Succ CV	CP 100 Succ C	CP 48810 Succ Bentall
Edmonton AB T5J 5C9	Toronto ON M5W 1G5	Montréal QC H3C 5P5	Montréal QC H3C 4W8	Kitchener ON N2G 3W9	Vancouver BC V7X 1A6

1 Renseignements sur le participant et autorisation – À remplir par le patient

Nom de famille		Prénom		Numéro de téléphone (domicile)		Autre numéro de téléphone	
Adresse (numéro et rue)						Appartement ou bureau	
Ville				Province		Code postal	
Nom du promoteur de régime				Numéro de contrat		Numéro de participant	
Taille	Poids	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Date du dernier jour de travail (jj-mm-aaaa)	Date du retour au travail ou date prévue du retour au travail (jj-mm-aaaa)			

J'autorise mon médecin à recueillir et à utiliser des renseignements personnels me concernant et à les communiquer à la Sun Life, à ses mandataires et à ses fournisseurs de services, aux fins de la tarification, de la gestion administrative et de l'évaluation des demandes de règlement se rapportant au présent régime. Je reconnais que la présente autorisation restera en vigueur pendant toute la période d'indemnisation ou la durée du processus de résolution qui s'ensuivrait si je contestais une décision concernant ma demande de prestations, mais que, aux fins de la vérification, elle demeurera valide pendant la durée du régime. Je conviens que toute photocopie ou copie transmise par voie électronique de la présente autorisation a la même valeur que l'original.

Signature du participant X	Date (jj-mm-aaaa)
-------------------------------	-------------------

2 Déclaration du médecin traitant

Au médecin – Si votre patient est de retour au travail ou le sera dans les 4 semaines suivant la date de son dernier jour de travail, veuillez remplir la section 2 uniquement ET APPOSER VOTRE SIGNATURE À LA SECTION ATTESTATION DU MÉDECIN TRAITANT, À LA DERNIÈRE PAGE DU FORMULAIRE. Pour les absences risquant de durer plus de 4 semaines, veuillez remplir toutes les sections au complet.

Diagnostic	
Principal :	
Secondaire :	
S'il s'agit d'un accouchement : date prévue ou réelle de l'accouchement (jj-mm-aaaa) ☐ Voie vaginale ☐ Césarienne	

2 Déclaration du médecin traitant (suite)

Maladie ou blessure professionnelle	L'état du patient est-il attribuable à l'exercice de ses fonctions? ☐ Oui ☐ Non	
Dates se rapportant à l'absence du travail	Date de la première consultation au cours de la période d'absence actuelle (jj-mm-aaaa) _____ Date du premier jour d'absence du travail en raison de l'affection (jj-mm-aaaa) _____	
Hospitalisation		
Votre patient a-t-il été hospitalisé? ☐ Oui ☐ Non Date de l'admission (jj-mm-aaaa) _____		
A-t-il subi une intervention de chirurgie ambulatoire? ☐ Oui ☐ Non Date du congé (jj-mm-aaaa) _____		
Nom de l'établissement : _____		
Si le patient a subi une intervention chirurgicale, veuillez en indiquer la date et en donner une description.		
Date (jj-mm-aaaa) _____ Description _____ Type d'anesthésie _____		
Traitement (médicament, posologie, physiothérapie, autre)		
Pronostic – Veuillez indiquer le pronostic du rétablissement		

3 Suite de la déclaration du médecin traitant – Si l'absence risque de se prolonger au-delà de 4 semaines

Antécédents – Le patient a-t-il déjà été traité pour la même affection? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez préciser la ou les dates (jj-mm-aaaa) _____
Consultations – Fréquence des visites ☐ Hebdomadaire ☐ Mensuelle ☐ Autre _____
Symptômes – Décrivez les symptômes, leur gravité et la fréquence à laquelle ils se manifestent.
Examens complémentaires – Veuillez joindre une copie de tous les documents pertinents : • Résultats d'examens (si aucun résultat n'est fourni, nous présumerons qu'aucun examen n'a été effectué). • Comptes rendus de consultation Notez que les résultats d'un test génétique ne sont pas requis; inutile de les joindre au présent formulaire.
Prévoit-on d'autres examens? ☐ Oui ☐ Non
Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date à laquelle les résultats sont attendus (jj-mm-aaaa) _____
Si vous ne joignez pas de comptes rendus de consultation, veuillez indiquer si votre patient a été vu par un spécialiste pour cette affection ou s'il le sera.
Nom du spécialiste _____ Spécialité _____ Date de la consultation (jj-mm-aaaa) _____
Restrictions et limitations – À la lumière de vos constatations et de vos observations cliniques, veuillez décrire les restrictions et les limitations d'ordre cognitif et/ou physique s'appliquant actuellement à votre patient.
Complications et autres affections – Veuillez nous faire part de toute complication ou de toute autre affection influant sur la capacité fonctionnelle de votre patient ou sur la durée prévue de son rétablissement.
Fidélité au traitement – À votre connaissance, le patient suit-il le traitement recommandé? ☐ Oui ☐ Non

3 Suite de la déclaration du médecin traitant – Si l'absence risque de se prolonger au-delà de 4 semaines (suite)

Capacité – D'après vous, votre patient est-il en mesure de gérer ses propres affaires? ☐ Oui ☐ Non

Pronostic – Veuillez indiquer le pronostic du rétablissement (s'il n'est pas déjà indiqué à la page 1)

4 Attestation du médecin traitant

J'atteste que les renseignements contenus dans la présente déclaration seront conservés dans un dossier sur les prestations d'invalidité groupe auprès de la Sun Life et qu'ils peuvent être divulgués au patient et/ou aux personnes à qui le patient autorise une telle divulgation, à moins que je ne vous indique par écrit qu'une telle divulgation pourrait avoir un effet néfaste sur la santé du patient ou pourrait nuire à un tiers.

Nom de famille du médecin traitant (en caractères d'imprimerie)		Prénom		Timbre du médecin
Spécialiste				
Adresse (numéro et rue)				
Ville		Province	Code postal	
Numéro de téléphone		Numéro de télécopieur		
Signature du médecin X				Date (jj-mm-aaaa)
NOTA : Les frais engagés pour faire remplir le présent formulaire sont à la charge du patient.				

